

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 JUILLET 2010**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil dix, le douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le deux juillet deux mil dix, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Etaient présents** : Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, M. BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, M. LANZ, Mmes LENOIR, MÜHLMANN, M. GUILLARD, Mme LAFAYE, M. ROURE, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, CLAIREAUX, M. ARINI, Mmes CHAHID, RICHARD ALAOUI, MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. SOMMA, MOUGENOT, COLSON, AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, CHAVINIER, BOURDIER-CHAREF, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : M. DANLOS, M.A. à Mme MÜHLMANN, M.A. ; M. GOMEZ, M.A. à M. PIETRASANTA, Maire ; M. LASSERRE DE ROZEL, M.A. à Mme BITTON-COHEN, M.A. ; M. DJELLAB, C.M.D. à Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> M.A. ; Mme HURTAULT, C.M.D. à M. BERARD de MALAVAS, M.A. ; Mme LÉCHARNY, C.M.D. à Mme CARADEC, M.A. ; M. LEBLOND, C.M. à M. COLSON, C.M. ; Mme CHAPUIS, C.M. à M. MOUGENOT, C.M. ; Mme RAUSCHER, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M. ; M. BOUTIFFARD, C.M. à Mme CHAVINIER, C.M. ; M. CAILLET, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M. ; M. DJEDOUI, C.M. à Mme BOURDIER-CHAREF, C.M.

**Absents** : M. RICHARD, M.A. (arrivée à 18h50) ; M. AYARI, C.M.D. ; Mme ESCLATTIER, C.M. (arrivée à 19h15) ; M. DIAS, C.M.

**Excusé** : M. DÉCHENOIX, C.M.

\*

\* \*

- DESIGNER M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

\*

\*   \*   \*

LE CONSEIL,

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. à 9. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
10. OPERATIONS RELATIVES A LA DETTE DE LA COMMUNE REFINANCEMENT DE DIVERS CONTRATS DE PRETS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL [PRET N°MPH257515EUR001].
11. OPERATIONS RELATIVES A LA DETTE DE LA COMMUNE REFINANCEMENT DE DIVERS CONTRATS DE PRETS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL [PRET N°MPH255889EUR001].
12. OPERATIONS RELATIVES A LA DETTE DE LA COMMUNE REFINANCEMENT DE DIVERS CONTRATS DE PRETS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL [PRET N°MIN201380EUR001].
13. OPERATIONS RELATIVES A LA DETTE DE LA COMMUNE REFINANCEMENT DE DIVERS CONTRATS DE PRETS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL [PRET N°MPH260067EUR001].
14. SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « ASNIERES VOLLEY 92 ».
15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « TAEKWONDO CLUB ELITE ».
16. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CAMPAGNE DE DEPISTAGE DES FACTEURS DE RISQUE CARDIO-VASCULAIRE.
17. SIGNATURE DE L'AVENANT N°8 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « CONSERVATOIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE ».
18. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « LA GAMINERIE - LIEU D'ACCUEIL D'ENFANTS ET CRECHE PARENTALE ».
19. SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « THEATRE ARMANDE BEJART ».

20. à 22 CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
23. FIXATION D'UNE TARIFICATION ET DES MODALITES D'UTILISATION DE LA SALLE PRINCIPALE DE L'ESPACE AIME CESAIRE.
24. SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « ASNIERES HANDBALL CLUB ».
25. à 27 CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
28. PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE ANNULATION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2010.
29. PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE TOUS RISQUES MATERIELS POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2010.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

- ADOPTE le diagnostic et la stratégie de l'Agenda 21 de la Ville d'Asnières-sur-Seine.
  - APPROUVE la convention de prestations de services à passer avec le S.I.P.P.E.R.E.C. pour la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques, et
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **FINANCES**

- PREND ACTE du rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine au titre de l'année 2009.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **URBANISME**

- DECIDE d'acquérir un terrain de 2 629,8 m<sup>2</sup> situé 28 rue des Frères Chausson et appartenant à la société SCN ASNIERES CHAUSSON, pour un montant de 1 400 000 €. Ce terrain sera destiné à accueillir un équipement public de type école maternelle.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **EMPLOI**

- DESIGNER par un vote au scrutin secret à la majorité absolue M. ROURE comme représentant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « PLIE Asnières-sur-Seine/ Villeneuve-la-Garenne.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **MARCHES PUBLICS**

- DECIDE d'autoriser la création d'un groupement de commandes, composé du Centre de Formation des Apprentis des Comédiens et de la Ville d'Asnières-sur-Seine, pour la réalisation de travaux nécessaires à l'aménagement d'un local en rez-de-chaussée de la plateforme de services publics, située rue Eugénie Eboué dans la ZAC des Bords de Seine.

APPROUVE le projet de convention constitutive dudit groupement de commandes.

AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ACCEPTE que la Ville d'Asnières-sur-Seine soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir.

- AUTORISE le Maire à procéder à la mise en appel d'offres ouvert du marché public portant sur la fourniture, l'installation, la maintenance, le nettoyage et l'exploitation de mobiliers urbains d'occasion reconditionnés à des fins publicitaires ou non publicitaires sur le territoire de la Commune d'Asnières-sur-Seine et à signer le marché à intervenir.

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec la Société LABRENNE le marché pour le nettoyage des écoles élémentaires, pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Le montant de ce marché s'échelonne entre 300 000 € HT. minimum et 1 000 000 € H.T. maximum.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec la Société SFC le marché pour la réalisation des travaux d'extension du gymnase Carpentier, dont le montant s'élève à 879 023,50 € H.T.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer les marchés pour l'entretien des espaces verts municipaux, pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois par reconduction expresse, avec les sociétés :
  - EURO VERT pour l'entretien des espaces verts des Hauts d'Asnières (lot n°1), pour un montant annuel de 137 650 € HT.
  - MARCEL VILLETTE pour l'entretien des espaces verts de voirie, des squares et du cimetière des chiens (lot n°2), pour un montant annuel de 312 128 € HT.
  - QUESNOT PAYSAGE pour l'entretien des espaces verts des bâtiments communaux (lot n°3), pour un montant annuel de 38 000 € HT.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer les marchés pour les transports collectifs pour les besoins des services municipaux, pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois par reconduction expresse, avec les sociétés:
  - CHAMBON GROS pour le transport en commun des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville (lot n°1), pour un montant annuel compris entre 180 000 € HT et 540 000 € HT, ainsi que pour celui des enfants fréquentant les centres de loisirs et pour les besoins de certains services municipaux (lot n°2) pour un montant annuel compris entre 85 000 € HT et 415 000 € HT.
  - SANI 92 pour le transport des assistantes maternelles et des enfants qu'elles gardent (lot n°3), pour un montant compris entre 6000 € HT et 24 000 € HT.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché pour la réservation de places au sein de deux structures d'accueil collectif de jeunes enfants dans les quartiers Bac et Bécon-Flachat, avec les sociétés :
  - LA MAISON BLEUE, pour la réservation de 15 places dans la structure du Quartier Bécon/Flachat au prix annuel de 11 387 € par place,
  - EVANCIA BABILOU pour la réservation de 15 places dans la structure du Quartier Bac au prix annuel de 11 300 € par place.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché pour l'acquisition des fournitures et des prestations d'alimentation générale pour les structures d'accueil petite enfance avec les Sociétés :
  - AVENANCE ENSEIGNEMENT, pour la fourniture de denrées brutes nécessaires à la préparation de repas dans les structures municipales d'accueil de la petite enfance ouvertes avant 2006 (lot n°1), pour un montant annuel compris entre 110 000 € H.T. et 250 000 € H.T., ainsi que pour l'exploitation de la restauration par la liaison froide des structures d'accueil municipales de la petite enfance ouvertes à partir de 2006 (lot n°2) pour un montant annuel compris entre 60 000 € H.T. et 200 000 € H.T.
  - MILUPA NUTRICIA, pour l'achat de lait en brique et en poudre pour jeunes enfants, (lot n°3) pour un montant annuel compris entre 5 000 € H.T. et 20 000 € H.T.

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec la « Régie de Quartiers » le marché pour le service d'insertion et de qualification professionnelles. Le montant annuel de ce marché à bons de commandes est compris entre 220 000 € H.T. et 420 000 € H.T.
- PREND ACTE de la communication du marché à procédure adaptée (MAPA) conclu par la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2010.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **PATRIMOINE**

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer trois déclarations de travaux exemptés de permis de construire pour :
  - l'aménagement des locaux de la Police Municipale et de la plate-forme de services publics Poincaré,
  - l'aménagement d'un local en rez-de-chaussée de la ZAC Asnières Bords de Seine,
  - la réalisation de sanitaires place de la République et square Thomain.
- DECIDE d'approuver le principe de la poursuite des travaux de rénovation du Château d'Asnières en le recentrant sur le caractère patrimonial de l'édifice, et d'AUTORISER le Maire à solliciter des subventions notamment auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles, le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France, ainsi qu'à rechercher des financements complémentaires par la voie du mécénat.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **SUBVENTIONS**

- DECIDE d'attribuer des subventions exceptionnelles de fonctionnement, pour 2010, aux associations suivantes :
 

. Association des Quartiers Nord d'Asnières .....	1 000 €
. Les Baladines .....	1 000 €
. Club des Chardons .....	2 500 €
. Tutti Quanti .....	1 500 €
. « Victoire » Lutte contre la faim et l'exclusion .....	800 €

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **CULTURE**

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec l'association « Cultures du Cœur » une charte déontologique relative à l'agrément du Bureau Information Jeunesse en tant que relais « Cultures du Cœur » pour favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **JEUNESSE**

- DECIDE de modifier le règlement fixant les dispositifs d'aides aux étudiants asniérois âgés de 18 à 25 ans afin de fixer à 1 500 € par personne le montant maximal de chaque bourse d'études et de mobilité.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **COMMERCE**

- DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation annuelle au principe de repos dominical, de 9h30 à 13h00, présentée par la Société « LE CHAMOIS BRICOLEX » pour le personnel de son magasin BRICOLEX, situé 9 bis rue Pierre Brossolette à Asnières-sur-Seine.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **RESSOURCES HUMAINES**

- DECIDE de retirer de la liste des logements de fonction, par nécessité absolue de service et utilité de service, le logement sis 16 rue du Révérend Père Christian Gilbert, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le DIX NEUF JUILLET DEUX MIL DIX*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



*S. Pietrasanta*

**Sébastien PIETRASANTA**